

N° 52

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 15 MAI 1972

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Howard (Skeena), appuyé par M. Barnett, il est résolu,—Que la Chambre déclare par les présentes que le transport de pétrole par navires le long de la côte de la Colombie-Britannique, de Valdez (Alaska) à Cherry Point (Washington), est contraire aux intérêts canadiens et notamment à ceux se rattachant à l'environnement.

Et, en outre, que la présente résolution soit immédiatement transmise au gouvernement des États-Unis d'Amérique pour que ce gouvernement soit informé de l'inquiétude qu'entretient la Chambre des communes du Canada face à ce projet de transport de pétrole.

M. Basford, appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-209, Loi créant des mécanismes et des institutions supplémentaires de financement dans le domaine du commerce des hypothèques grevant des propriétés résidentielles au Canada, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure créant des mé-

canismes et des institutions supplémentaires dans le domaine du commerce des hypothèques grevant des propriétés résidentielles au Canada; créant la Société d'hypothèques résidentielles et prévoyant ses objets, son capital social, ses pouvoirs et ses administrateurs, et autorisant en outre le gouvernement du Canada à souscrire des actions de la Société pour un montant n'excédant pas cent millions de dollars et le ministre des Finances à consentir à la Société des prêts ne devant à aucun moment excéder la somme de trois cent millions de dollars.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Benson,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Et sur la motion d'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Bell,—Que tous les mots suivant le mot «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

«tout en reconnaissant le bien-fondé de certaines mesures énoncées dans le budget, cette Chambre déplore que le gouvernement n'ait pas mis de l'avant des propositions efficaces pour combattre le chômage, pour inciter les Canadiens à investir dans le développement du Canada, et pour réduire l'impôt personnel en tant que stimulant de l'économie.»